

## LE MOT DU MAIRE



Chères Rédingeaises, chers Rédingeais,

Le 15 mars dernier, vous vous êtes exprimés lors des élections municipales avec un taux de participation de 51,78 %. Dans un contexte particulier marqué par la présence d'une seule liste, vous avez néanmoins fait le choix de la mobilisation démocratique.

Je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous avez accordée à la liste « REDING en Confiance ». Le conseil municipal s'est installé et a procédé à l'élection du Maire ainsi que de quatre adjoints, Mesdames Sylvie SEYER et Laurence GIGUEL, Messieurs Jean-Claude ROTH et Olivier DOHET. Cette équipe est désormais pleinement engagée au service de notre commune.

Le mot confiance qui a guidé notre engagement, n'était pas un simple slogan. Il constitue aujourd'hui le socle de notre action : confiance dans l'avenir de notre commune, confiance dans le dialogue avec les habitants, confiance dans notre capacité collective à relever les défis qui se présentent à nous.

Parmi ces défis, figure en tout premier lieu la préparation et le vote du budget communal. Celui-ci devra être construit avec rigueur et lucidité dans un contexte national et international marqué notamment par la hausse et l'instabilité des coûts de l'énergie. Notre responsabilité sera de préserver les équilibres financiers de la commune tout en maintenant un niveau de service public de qualité.

Dans les semaines à venir, nous engagerons rapidement les premières actions prévues dans notre programme. Nous irons à la rencontre des commerçants, des associations, acteurs essentiels de la vitalité locale, mais également de notre jeunesse, qui représente l'avenir de REDING. Ces échanges seront déterminants pour affiner nos priorités et construire des réponses adaptées aux attentes de chacun.

Fidèles à l'esprit de notre liste, nous souhaitons être une équipe à l'écoute, accessible et engagée, dans une démarche de proximité et de transparence.

Ce début de mandat sera placé sous le signe du dialogue, de l'action et de la responsabilité. Nous avons à cœur de rassembler et d'agir ensemble pour faire vivre concrètement la confiance que vous nous avez accordée.

Vous trouverez ci-après quelques informations utiles et n'hésitez pas à consulter le site de la ville « [www.reding.fr](http://www.reding.fr) » notre page Facebook « ville de Reding » et l'application gratuite « Panneau Pocket »



Le Maire

Gérard LEYENDECKER

## LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE NOS ENFANTS

### La commune de Réding dispose d'une école maternelle et d'une école primaire

Les évolutions de la structure familiale, les modes de vie, le travail, rendent plus que jamais indispensables les lieux d'accueil pour les enfants hors temps scolaires.

#### L'école maternelle « LA RUCHE »

- Rue du 21 Novembre 57445 Réding - Tél : 03 87 03 65 36

Cette école comporte 3 classes, de niveau Petite section/Moyenne section et Moyenne section/Grande section.



#### Le Groupe scolaire « LOUIS PASTEUR »

- Rue du 21 Novembre 57445 Réding - Tél : 03 87 03 44 41

Ce groupe scolaire accueille 4 classes allant du CP au CM2.

Les établissements fonctionnent avec la semaine des 4 jours.

**Les inscriptions se font en Mairie.**

#### Le Multi-Accueil « LES COCCINELLES » :

- 10a rue du 21 Novembre 57445 Réding - Tél : 03 87 03 98 19
- Email : [lescoccinelles@reding.fr](mailto:lescoccinelles@reding.fr)

Cet établissement, géré par la Mairie, est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et peut accueillir quotidiennement jusqu'à 20 enfants âgés de 10 semaines à 6 ans.



#### L'accueil Périscolaire « LES LOUSTICS » 3-12 ans

- Rue du Gymnase 57445 Réding - Tél : 09 67 83 67 29
- Email : [periscolaire@reding.fr](mailto:periscolaire@reding.fr)

Cette structure, gérée par la Mairie est située au sein du complexe multiculturel Marcel Wolfersberger. L'accueil périscolaire est ouvert :

Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi en période scolaire de 7h30 à 18h30 et le Mercredi matin de 7h30 à 13h00

#### L'accueil de loisirs « Petites et Grandes Vacances » « Centre aéré »

- Rue du Gymnase 57445 Réding - Tél : 09 67 83 67 29
- Email : [periscolaire@reding.fr](mailto:periscolaire@reding.fr)

Les inscriptions se font à la semaine ou à la journée, et se déroulent durant la première semaine des petites vacances et durant 3 semaines au mois de juillet pendant les grandes vacances.

## LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE DE REDING

Au sein de notre commune nous avons la chance de compter 22 associations et amicales que nous souhaitons dynamiser, accompagner et soutenir. Le rôle des associations est primordial car, de par l'importance des relations intergénérationnelles, elles permettent d'encourager le partage des connaissances, des expériences et de renforcer les liens sociaux par un esprit de solidarité et d'amitié.

Le sport, phénomène social de première importance et vecteur de santé, permet à tous d'accéder à une activité adaptée à son âge, à ses capacités physiques et à ses motivations auprès des associations suivantes :

- Club de football AS Réding
- Pétanque club
- Tennis club
- Vélo détente
- Sporting club Féminin
- Power fit



Vous pouvez également vous épanouir auprès d'associations qui proposent diverses activités telles que :

- USEP des parents d'élèves de l'école Louis Pasteur
- ADEL, association organisatrice d'activités culturelles et sportives
- Action catholique pour l'enfance
- Association des anciens combattants
- Club de l'âge d'or qui accueille les personnes qui fuient la solitude
- Exprimer ses talents musicaux avec la chorale Saint Pierre et Saint Paul ou la Fanfare cercle Saint Louis
- Tailler des arbres et distiller avec les arboriculteurs
- Danser avec Country Outlaws
- Entretenir sa passion de la mécanique avec l'Auto Buggy Club et le Retro Mobile
- Exprimer ses talents artistiques avec les Joyeux Barbouilleurs.
- Porter les valeurs de solidarité, de générosité et d'entraide avec les donateurs de sang.
- Se retrouver au sein des amicales des retraités et anciens de Ferco, des Sapeurs-Pompiers, du personnel communal.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations et coordonnées de ces associations en Mairie et prendre connaissance de toutes les manifestations proposées.

### La bibliothèque

La consultation sur place est gratuite. L'emprunt des documents à domicile nécessite une inscription préalable (gratuit jusque 18 ans)

#### **Horaires d'ouverture**

- Mercredi de 15h00 à 18h00
- Vendredi de 16h00 à 19h00



Elle propose des animations pour les enfants et les adultes (contes, bébés lecteurs, lectures partagées, ...)

La Commune dispose de 3 salles (**Marcel Wolfersberger, salle multisports Olympie et la salle des Chevaliers**) ouvertes à la location. Renseignements, disponibilités et tarifs disponibles en Mairie.

« Hâte-toi de bien vivre et songe que chaque jour est à lui seul une vie »  
(Sénèque)

## VIVRE A REDING DANS L'HARMONIE ET LE RESPECT DE CHACUN

Pour assurer la tranquillité et le bien-être des habitants de notre ville, nous vous rappelons les règles de vie en communauté que nous vous remercions de bien vouloir respecter.

### Lutte contre le bruit : Arrêté municipal 2021/71

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussaileuses, perceuses, raboteuses, scies etc..., ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30, le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h**. Leur usage est strictement interdit le dimanche et les jours fériés.

### Voisinage et plantations :

En bordure du domaine public, l'élagage des arbres, le désherbage des trottoirs et la taille des haies incombent aux propriétaires ou aux locataires qui doivent veiller à ce que rien n'entrave la circulation des piétons. La hauteur des haies est limitée à 2 mètres, voire moins dans le cas où elles gêneraient la visibilité, c'est-à-dire à l'approche d'un virage ou d'un carrefour.

### Rappel concernant les Travaux et règles d'urbanisme :

Avec l'arrivée des beaux jours et la reprise des travaux et projets de construction, nous rappelons que toute intervention modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment ou créant de la surface est strictement encadrée par le Code de l'urbanisme. Avant d'engager tous travaux, les administrés sont tenus de se rapprocher de la mairie afin de vérifier les autorisations nécessaires (déclaration préalable, permis de construire, etc.). Tout manquement à ces obligations est susceptible d'entraîner des recours. Les services municipaux restent à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

### Rendez-vous avec le Maire et les Adjointes :

À compter du 1er avril, les personnes souhaitant rencontrer le Maire ou les adjointes sont invitées à prendre rendez-vous auprès de l'Hôtel de Ville. L'agent en charge de l'accueil se chargera d'orienter et de transmettre les demandes en fonction des domaines de compétence de chacun. Le Maire et les adjointes s'engagent à proposer un rendez-vous dans les meilleurs délais, afin de garantir une écoute attentive et un suivi efficace des demandes des habitants.

☎ Mairie : 03.87.25.75.60

### Lutte contre les activités polluantes :

Le brûlage de déchets végétaux et de tout autre déchet est strictement interdit sur tout le territoire de la commune (arrêté préfectoral DDT/SABE/NPN-n°48 en date du 22 juillet 2016).

Les dépôts sauvages sont strictement interdits. Les auteurs identifiés pourront faire l'objet de poursuites. Des déchetteries sont à votre disposition pour recevoir ces déchets.

Pour rappel, les horaires d'ouverture de la déchetterie située Route de Réding à Sarrebourg pour la période du **1<sup>er</sup> mars au 31 octobre** sont les suivants :

Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h  
Mardi et jeudi de 9h à 12h  
Et le samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h.

Il est rappelé aux propriétaires de nos amis canins que leurs déjections sont interdites sur les espaces publics. Des bornes de propreté canine ont été mises à disposition des propriétaires par la commune.

### Lutte contre les incivilités routières :

De nombreuses incivilités routières sont à déplorer, notamment excès de vitesse, non-respect des signalisations et stationnements gênants.

Il est demandé à chacun de respecter les limitations de vitesse en vigueur et d'adapter sa vitesse en fonction de lieux ou conditions particulières.

Concernant les règles de stationnement, il est rappelé que les trottoirs sont réservés aux piétons. Tout stationnement sur un trottoir qui bloque totalement le passage ou met en danger les usagers est considéré comme très gênant pour la circulation publique suivant l'article R417-11 du Code de la route et est passible d'une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe, soit 135 euros.

Sensibilisation au respect de la signalisation routière :



« Je m'arrête = je protège une vie »>>

### Piste cyclable :

Les travaux relatifs à la réalisation de la piste cyclable reliant la Gare de Réding à celle de Sarrebourg, débuteront au printemps. Les Rédingeois seront prochainement invités à une réunion d'information.